

**CONCOURS EXTERNES
CORPS DES AGENTS DE SERVICE DE SAUVETAGE ET DE
LUTTE CONTRE L'INCENDIE DES AERONEFS (ASSLIA)
POMPIERS DE L'AVIATION CIVILE DE LA NOUVELLE-
CALEDONIE AU TITRE DE L'ANNEE 2023**

CONSIGNES

- 1) Afin de diminuer le risque de rejet de votre dossier d'inscription, veuillez lire attentivement l'ensemble des documents avant de le remplir.
- 2) Veiller à compléter les documents de manière lisible.
- 3) Lors du dépôt ou de l'envoi postal du ou des dossiers d'inscription, les documents devront être classés dans l'ordre indiqué des pièces à fournir au dossier d'inscription.
- 4) Si vous déposez votre demande d'inscription, la conformité des diplômes et des justificatifs de citoyenneté ou de résidence ne sont pas contrôlés à l'accueil.
- 5) Le dépôt ou l'envoi postal du ou des demandes d'inscription ne vaut pas inscription aux concours et fera l'objet d'un examen préalable.
- 6) Tout dossier incomplet ou non parvenu à la DRHFPNC dans le délai imparti sera rejeté.
- 7) Si vous vous inscrivez aux 2 concours, vous devez constituer les dossiers d'inscription distinctement et produire pour chaque inscription les documents demandés.

NOTICE D'INSCRIPTION

Les conditions

- être âgé de 18 ans au moins au cours de l'année 2023 ;
- être titulaire, au 20 avril 2023, date de clôture des inscriptions, du certificat de formation aux activités des premiers secours en équipe (CAFPSE) ou de l'unité d'enseignement « Premiers secours en équipe de niveau 2 » (PSE2) ;
- pour pouvoir s'inscrire au 1^{er} concours, justifié au 20 avril 2023, de la citoyenneté calédonienne ou de 10 ans de résidence continue en Nouvelle-Calédonie ;
- **s'acquitter d'un droit d'inscription au concours d'un montant de 1000 F.CFP.**

Modalité de dépôt du dossier d'inscription

Les candidats disposent de 2 modes d'inscription :

1° utilisation d'un dossier de candidature papier pouvant être, avant le **20 avril 2023 à 16H00** (le cachet de la poste faisant foi) :

- déposé à l'accueil au rez-de-chaussée de l'immeuble administratif Jacques IEKAWÉ, 18 avenue Paul Doumer – Nouméa (standard) **les après-midi entre 12h30 et 16h00**

ou

- transmis par voie postale à la direction des ressources humaines et de la fonction publique de Nouvelle-Calédonie, Service recrutement – B.P. M2 - 98 849 Nouméa cedex

2° inscription en ligne sur le site : <https://concours.gouv.nc/concours> (au plus tard le **20 avril 2023 à minuit**)

Candidat en situation de handicap

Les candidats en situation de handicap peuvent composer dans des conditions compatibles avec leurs moyens physiques. Pour ce faire, ils doivent accompagner leur demande d'inscription au concours d'un certificat médical précisant les mesures particulières à mettre en œuvre.

Fonctions – lieu d'affectation

Les fonctions sont décrites dans la fiche statutaire jointe au dossier d'inscription.

Les postes ouverts à ces concours sont pour le Gouvernement de la Nouvelle-Calédonie.

Choix du concours

Le 1^{er} concours est ouvert aux citoyens de la Nouvelle-Calédonie **ou** aux personnes ayant une durée de résidence de plus de **10 ans** continus en Nouvelle-Calédonie **ou** aux personnes étant mariées ou unies par un pacte civil depuis au moins 2 ans à un(e) citoyen(ne) de la Nouvelle-Calédonie ou un(e) résident(e) en Nouvelle-Calédonie.

Le 2nd concours est ouvert à tous, soit aux :

- citoyens et non citoyens de la Nouvelle-Calédonie,
- aux personnes ayant ou pas la durée de résidence exigée pour le 1^{er} concours.

Il est à noter que les citoyens de la Nouvelle-Calédonie et les personnes ayant la durée de résidence de plus de **10 ans** continus en Nouvelle-Calédonie peuvent présenter les 2 concours.

CLOTURE DES INSCRIPTIONS : LE 20 AVRIL 2023 à 16H00



1^{ER} ET 2ND CONCOURS EXTERNES
CORPS DES AGENTS DE SERVICE DE SAUVETAGE ET DE LUTTE CONTRE
L'INCENDIE DES AERONEFS (ASSLIA) POMPIERS DE L'AVIATION CIVILE
DE LA NOUVELLE-CALÉDONIE AU TITRE DE L'ANNEE 2023

PIECES A FOURNIR

Pour le 1^{er} concours ouvert aux citoyens de la Nouvelle-Calédonie et aux personnes justifiant de plus de 10 ans de résidence continue en Nouvelle-Calédonie

- la demande écrite d'inscription à concourir dûment remplie et signée (**annexe 1**),
- deux vignettes de concours à 500 F.CFP ou une vignette de concours à 1000 F.CFP, à se procurer auprès des bureaux de poste de la Nouvelle-Calédonie, de la paierie du Territoire (Centre-Ville – Nouméa) ou des paieries de Koné, Poindimié ou La Foa (*les vignettes devront être collées sur le dossier d'inscription à l'emplacement prévu à cet effet*),
- une enveloppe timbrée à 210 F.CFP portant le nom, le prénom et l'adresse du candidat (*si vous ne souhaitez pas recevoir votre convocation par mail*),
- une photocopie du certificat de formation aux activités des premiers secours en équipe (CAFPSE) ou de l'unité d'enseignement « Premiers secours en équipe de niveau 2 » (PSE2),
- une photocopie d'une pièce d'identité (en cours de validité),
- une photocopie complète du livret de famille où figure l'identité de vos parents ainsi que la vôtre ou votre extrait d'acte de naissance,
- un curriculum Vitae,
- une photocopie de leur participation à la journée défense et citoyenneté (JDC) **pour les personnes âgées entre 18 et 25 ans.**
- **Si vous avez coché citoyen(ne) sur le dossier d'inscription ci-joint, vous devez fournir :**
 - photocopie de la carte électorale spéciale accompagnée de l'original,
 - ou photocopie de l'attestation ou preuve d'inscription sur la liste électorale spéciale accompagnée de l'original,
- **Si vous avez coché résident(e) en Nouvelle-Calédonie sur le dossier d'inscription, vous devez vous reporter à la notice explicative relative aux pièces à fournir pour justifier de la citoyenneté calédonienne ou de la durée de résidence en Nouvelle-Calédonie dans le cadre de votre inscription au 1^{er} concours**
- **Si vous êtes en situation de handicap et avez besoin d'un aménagement prévu par la réglementation en matière de concours, vous devez fournir :**
 - une copie de la carte délivrée par la commission leur reconnaissant le statut de travailleur handicapé,
 - le certificat médical ci-joint à faire compléter et signer par un médecin ou une notification de la CRHD précisant les aménagements d'épreuves, dont pourraient bénéficier le candidat

Pour le 2nd concours ouvert à tous

- la demande écrite d'inscription à concourir dûment remplie et signée (**annexe 2**),
- deux vignettes de concours à 500 F.CFP ou une vignette de concours à 1000 F.CFP, à se procurer auprès des bureaux de poste de la Nouvelle-Calédonie, de la paierie du Territoire (Centre-Ville – Nouméa) ou des paieries de Koné, Poindimié ou La Foa (*les vignettes devront être collées sur le dossier d'inscription à l'emplacement prévu à cet effet*),
- une enveloppe timbrée à 210 F.CFP portant le nom, le prénom et l'adresse du candidat (*si vous ne souhaitez pas recevoir votre convocation par mail*),
- une photocopie du certificat de formation aux activités des premiers secours en équipe (CAFPSE) ou de l'unité d'enseignement « Premiers secours en équipe de niveau 2 » (PSE2),
- une photocopie d'une pièce d'identité (en cours de validité),
- une photocopie complète du livret de famille où figure l'identité de vos parents ainsi que la vôtre ou votre extrait d'acte de naissance,
- un curriculum Vitae,
- une photocopie de leur participation à la journée défense et citoyenneté (JDC) **pour les personnes âgées entre 18 et 25 ans.**
- **Si vous êtes en situation de handicap et avez besoin d'un aménagement prévu par la réglementation en matière de concours, vous devez fournir :**
 - une copie de la carte délivrée par la commission leur reconnaissant le statut de travailleur handicapé,
 - le certificat médical ci-joint à faire compléter et signer par un médecin ou une notification de la CRHD précisant les aménagements d'épreuves, dont pourraient bénéficier le candidat

Notice explicative

Pièces à fournir pour justifier de la citoyenneté calédonienne ou de la durée de résidence en Nouvelle-Calédonie dans le cadre de votre inscription au 1^{er} concours

1 – Vous êtes citoyen (ne)

Pour justifier de votre qualité de citoyen de la Nouvelle-Calédonie, vous devez fournir la photocopie :

- de votre carte électorale spéciale accompagnée de l'original lequel vous sera rendu au moment du dépôt de votre dossier de candidature (la carte électorale spéciale est celle qui vous permet notamment de voter lors des élections provinciales) ;

ou

- de l'attestation ou preuve d'inscription sur la liste électorale spéciale accompagnée de l'original lequel vous sera rendu au moment du dépôt de votre dossier de candidature. Cette attestation peut être demandée auprès de la Mairie dans laquelle vous êtes inscrit en tant qu'électeur.

2 – Vous n'êtes pas citoyen(ne) de la Nouvelle-Calédonie mais vous souhaitez justifier de votre durée de résidence en Nouvelle-Calédonie

La durée de résidence s'apprécie de manière continue à la date de clôture des inscriptions du concours.

Exemple : Si la date de clôture des inscriptions est fixée au 15 juin 2023 et que la durée de résidence pour se présenter au concours est de 10 ans, vous devez fournir des pièces justificatives de votre durée de résidence en Nouvelle-Calédonie pour la période continue du 15 juin 2013 au 15 juin 2023.



Les absences de la Nouvelle-Calédonie, pour accomplir le service national, pour poursuivre vos études, pour raisons familiales, professionnelles ou médicales ou pour formations seront comptabilisées comme de la résidence en Nouvelle-Calédonie sous réserve que vous ayez été résident(e) antérieurement à ces périodes d'absence du territoire.

Pour justifier de votre **durée de résidence continue en Nouvelle-Calédonie**, vous avez la possibilité de fournir les photocopies d'un ou plusieurs types de justificatifs suivantes (au choix, il n'est pas nécessaire de tous les fournir) :

- quittances de loyers (les factures d'eau, d'électricité ... ne sont pas recevables);

et/ou

- attestations de logement établies par un organisme immobilier (les attestations d'hébergement ne sont pas recevables) ; **et/ou**

- certificats de scolarité ;

et/ou

- avis d'imposition à votre nom ;

et/ou

- attestations de travail ou de couverture sociale (mutuelle, cafat, aide médicale...).



Il vous est possible de produire différents types de justificatifs, l'important étant que vous soyez en mesure de justifier la totalité de la durée de résidence continue exigée. Exemple : certificat de scolarité de 2013 à 2018 + avis d'imposition de 2019 + couverture sociale de 2020 à 2023.

3 – Vous êtes marié(e) ou uni(e) par un pacte civil depuis au moins 2 ans à un(e) citoyen(ne) de la Nouvelle-Calédonie ou un(e)résident(e) en Nouvelle-Calédonie

Dans cette hypothèse, vous pouvez utiliser la qualité de citoyen de la Nouvelle-Calédonie **ou** la durée de résidence en Nouvelle-Calédonie de votre conjoint ou partenaire, pour cela, vous devez fournir l'ensemble des pièces suivantes :

- un justificatif de mariage ou d'union par un pacte civil (photocopie du livret de famille, l'extrait de l'acte de mariage ou photocopie de votre pacte civil) ; **et**

- un justificatif permettant de vérifier votre domiciliation ainsi que celle de votre conjoint(e) ou partenaire en Nouvelle-Calédonie ; **et**

- l'un des documents précités permettant de justifier de la citoyenneté calédonienne ou de la durée de résidence continue en Nouvelle-Calédonie de votre conjoint(e) ou partenaire.

MODALITES PARTICULIERES DE DEROULEMENT DES EPREUVES EN FAVEUR DES CANDIDATS EN SITUATION DE HANDICAP

Les aménagements possibles en faveur des personnes en situation de handicap (à préciser par le médecin ou la CRHD)

➤ pour les épreuves écrites, il est possible :

- d'organiser l'installation matérielle : les candidats en situation de handicap sont regroupés dans une salle spéciale
- de majorer le temps de composition d'un tiers
- en cas d'inaptitude à l'écriture manuelle : le candidat peut dactylographier ses copies en utilisant une machine à écrire personnelle ou être assisté d'un secrétaire écrivant sous sa dictée
- concernant la dictée en cas de déficience auditive : recourir à un orthophoniste ou un traducteur de langage gestuel
- en cas de déficience visuelle : d'établir les sujets en braille ou le faire lire par un secrétaire. Pour rédiger la copie le candidat peut utiliser une machine à écrire ordinaire, de type braille ou tout matériel technique adapté ou rédiger en braille manuscrit

➤ pour les épreuves orales et écrites, il est possible :

- d'octroyer d'un temps supplémentaire majoré d'un tiers pour la préparation de l'épreuve
- de prévoir la présence d'un lecteur de sujet pour les candidats non voyants

➤ pour les épreuves orales, lorsque la finalité de l'épreuve est principalement le contrôle des connaissances, il est possible :

- pour les candidats déficients de la parole ou auditifs : d'utiliser la communication écrite

CERTIFICAT MEDICAL

(à compléter et à signer par un médecin si vous êtes en situation de handicap et si vous souhaitez un aménagement d'épreuve)

Je soussigné(e), Docteur _____

Certifie que, le handicap de : Monsieur Madame

Nécessite le(s) aménagement(s) suivant(s) :

➤ pour les épreuves écrites :

- organiser l'installation matérielle : les candidats en situation de handicap sont regroupés dans une salle spéciale
- majorer le temps de composition d'un tiers
- en cas d'inaptitude à l'écriture manuelle : le candidat peut dactylographier ses copies en utilisant une machine à écrire personnelle ou être assisté d'un secrétaire écrivant sous sa dictée
- concernant la dictée en cas de déficience auditive : recourir à un orthophoniste ou un traducteur de langage gestuel
- en cas de déficience visuelle : d'établir les sujets en braille ou le faire lire par un secrétaire. Pour rédiger la copie le candidat peut utiliser une machine à écrire ordinaire, de type braille ou tout matériel technique adapté ou rédiger en braille manuscrit

➤ pour les épreuves orales et écrites, il est possible :

- octroyer d'un temps supplémentaire majoré d'un tiers pour la préparation de l'épreuve
- prévoir la présence d'un lecteur de sujet pour les candidats non voyants

➤ pour les épreuves orales, lorsque la finalité de l'épreuve est principalement le contrôle des connaissances, il est possible :

- pour les candidats déficients de la parole ou auditifs : d'utiliser la communication écrite

*Date, signature et cachet du
médecin*

EPREUVES DU CONCOURS EXTERNE D'ACCES AU CORPS DES AGENTS DE SERVICE DE SAUVETAGE ET DE LUTTE CONTRE L'INCENDIE DES AERONEFS

	Coefficient	Durées
I- Epreuve d'admissibilité		
<i>Epreuves physiques d'aptitude :</i>		
1° Natation 100 mètres nage libre	1	
2° Grimper à la corde lisse	1	
3° Course à pied 1000 mètres	1	
 <i>Epreuves écrites :</i>		
1° Questionnaire à choix multiple portant sur les matières suivantes : français, mathématiques, l'histoire et la géographie de la Nouvelle-Calédonie, la bureautique et l'anglais.	3	1H30
2° Questionnaire à choix multiple de spécialité dans le domaine de la sécurité, l'incendie et le sauvetage.	4	1H
 II- Epreuve orale d'admission		
Entretien avec le jury consistant en une présentation individuelle du candidat, de son parcours scolaire et professionnel, ainsi que de ses motivations quant à l'exercice des missions de pompier d'aérodrome	7	20 minutes

Toute note inférieure à 5/20 à l'une des épreuves d'admissibilité est éliminatoire.

La note 0 à l'épreuve orale d'admission est éliminatoire.

A l'issue des épreuves physiques d'aptitude, les candidats ayant obtenu un minimum de 30 points seront autorisés, après délibération du jury, à participer aux épreuves écrites.

Pour être admis à l'issue des épreuves d'admissibilité et d'admission, un candidat doit obtenir un nombre de points au moins égal à 170 à l'ensemble des épreuves.

**Les annales et le programme détaillé sont disponibles sur le site internet suivant : www.drhfpnc.gouv.nc
ou en vente à l'imprimerie administrative**

(rez-de-chaussée – porte n° 8 - de l'Immeuble Jacques Iékawé – 18 avenue Paul Doumer, Nouméa)

**CORPS DES AGENTS DE SERVICE DE SAUVETAGE ET DE LUTTE CONTRE
L'INCENDIE DES AERONEFS (ASSLIA)**

Catégorie C

Fonctions :

- Pompier de l'aviation civile.

**ASSLIA
Grade normal**



Rémunération brute approximative
Fin de carrière : 358 000 FCFP
Début de carrière : 233 000 FCFP



A l'issue d'un an de stage

**ASSLIA
Stagiaire**



Rémunération brute approximative
225 000 FCFP

ANNEXE I

Descriptif des épreuves physiques d'aptitude au concours externe ASSLIA

I – Epreuve de natation :

a) Tenue :

Cette épreuve se déroule en maillot de bain. Le caleçon de bain est interdit, ainsi que les lunettes et le masque de natation. Les verres de contact peuvent être portés sans lunettes de natation sous la seule responsabilité du candidat.

b) Description :

Le candidat doit sauter du bord de la piscine afin d'effectuer un parcours de 100 mètres nage libre chronométré.

II – Epreuve de grimper à la corde :

a) Tenue :

Cette épreuve se déroule en tenue de sport avec ou sans chaussures.

b) Description :

Le candidat doit grimper à la corde lisse au choix :

- soit 5 mètres bras seul ;
- soit 2 fois 5 mètres bras et jambes.

Ce choix doit être fait par le candidat avant le début de l'épreuve.

Il s'agit de grimper en style libre une seule corde de 5 mètres mesurée du sol. Le départ s'effectue debout sur un pied à l'initiative du candidat. L'épreuve est chronométrée. La corde est marquée tous les 50 centimètres de 1,50 mètres à 5 mètres.

III – Course à pied :

a) Tenue :

Cette épreuve se déroule en tenue de sport, avec chaussures sans pointe.

b) Description :

Le candidat doit courir la distance de 1000 mètres (chronométré).

ANNEXE II

Programme du concours externe ASSLIA

I – Programme de la première épreuve écrite d’admissibilité

Questionnaire à choix multiples portant sur le français, les mathématiques, l’histoire et la géographie de la Nouvelle-Calédonie, la bureautique et l’anglais – Niveau brevet des collèges.

II – Programme de la deuxième épreuve écrite d’admissibilité

Questionnaire à choix multiples portant sur le domaine de la sécurité, l’incendie et le sauvetage (instruction des sapeurs-pompiers, secourisme, etc...).

ANNEXE III

Barème de notation des épreuves physiques d'aptitude du concours externe ASSLIA

Barème de notation homme

Notes	1000 mètres Courses à pied	Grimper à la corde		100 mètres nage libre
		Bras seuls 5 mètres	Bras et jambes 2 x 5 mètres	
20	2'50''	4''	6''2/10	1'10''
19	2'53''	4''3/10	6''7/10	1'14''
18	2'57''	4''6/10	7''2/10	1'18''
17	3'	5''	7''7/10	1'22''
16	3'05''	5''4/10	8''3/10	1'26''
15	3'10''	5''8/10	8''9/10	1'30''
14	3'15''	6''2/10	9''6/10	1'35''
13	3'20''	6''7/10	10''3/10	1'40''
12	3'25''	7''2/10	11''1/10	1'45''
11	3'30''	7''7/10	12''	1'50''
10	3'35''	8''3/10	12''9/10	1'55''
9	3'40''	8''9/10	13''9/10	2'
8	3'45''	9''6/10	14''9/10	2'05''
7	3'50''	10''3/10	16''1/10	2'10''
6	3'55''	11''1/10	17''3/10	2'20''
5	4'	12''	18''6/10	2'30''
4	4'05''	12''9/10	10 mètres sans temps	2'40''
3	4'10''	5 mètres sans temps	7 mètres sans temps	2'50''
2	4'15''	4 mètres sans temps	5 mètres sans temps	3'
1	4'20''	3 mètres sans temps	3 mètres sans temps	3'10''

Barème de notation femme

Notes	1000 mètres Course à pied	Grimper à la corde Bras et jambes 5 mètres	100 mètres nage libre
20	3'26''	7''7/10	1'20''
19	3'30''	8''3/10	1'24''
18	3'34''	8''9/10	1'28''
17	3'38''	9''6/10	1'32''
16	3'42''	10''3/10	1'36''
15	3'46''	11''1/10	1'40''
14	3'50''	12''	1'45''
13	3'55''	12''9/10	1'50''
12	4'	13''9/10	1'55''
11	4'05''	14''9/10	2'
10	4'10''	16''1/10	2'05''
9	4'15''	17''3/10	2'10''
8	4'20''	18''6/10	2'15''
7	4'25''	20''	2'20''
6	4'30''	22''	2'30''
5	4'40''	5 mètres sans temps	2'40''
4	4'50''	4,50 mètres sans temps	2'50''
3	5'	4 mètres sans temps	3'
2	5'10''	3,50 mètres sans temps	3'10''
1	5'20''	3 mètres sans temps	3'20''



DRHFPNC
Direction des Ressources
Humaines et de la
Fonction Publique de
Nouvelle-Calédonie
Section Concours